

Pour l'autorité Compétente par délégation



L'an deux mille quinze,

le 10 février à dix-huit heures trente,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Salle Polyvalente de Le Guerno en séance publique sous la présidence de Monsieur André PAJOLEC, Président de la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne.

Etaient Présents : MM. Bernard AUDRAN, - Patrick BEILLON, - Mme Colette BENOIT, - MM. Joël BOURRIGAUD, - Daniel BOURZEIX, - Jean-François BREGER, - Joseph BROHAN, - Patrick BUESSLER-MUELA, - Mmes Marie-Thérèse CABON, - Nathalie CALLE, - MM. Michel CRIAUD, - Alain DANIEL, - Guy DAVID, - Mme Béatrice DENIGOT, - M. Christian DROUAL, - Jean-Claude FOUCRAUT, - Jean-Louis GACHE, - Alain GUIHARD, - Gérard GUILLOTIN, - Mme Marie-Odile JARLIGANT, - MM. Jean-Marie LABESSE, - Bruno LE BORGNE, - Denis LE RALLE, - Eric LIPPENS, - Mmes Yvette LOUER, - Mireille LUCAS, - Odile ORJUBIN, - M. André PAJOLEC, - Mme Martine PENOT, - M. Jean-Pierre PRUNAUT, - Mme Christine RENAULT-TREGOUET, - M. Bertrand ROBERDEL, - Mmes Régine ROSSET, - Christine SAVARY.

Etaient Absents Excusés : Mmes Fabienne DUBOS, - Maryvonne TATARD, - M. Hervé MICHAUD.

Mme Fabienne DUBOS donne pouvoir à M. Bernard AUDRAN

Mme Maryvonne TATARD donne pouvoir à M. Patrick BEILLON

Formant la majorité des membres en exercice.

M. Christian DROUAL a été élu Secrétaire.

DATE de CONVOCATION
06 février 2015

DATE d'AFFICHAGE
11 février 2015

NOMBRE de CONSEILLERS :
En exercice : 37
Présents : 32
Votants : 34

DELIBERATION N°18-2015 – SERVICE DECHETS – PROPOSITION DE CESSATION DE LA COLLECTE DES CARTONS POUR LES PROFESSIONNELS

M. Joël BOURRIGAUD, Vice-président en charge de l'Environnement, rappelle que la Communauté de Communes effectue la collecte des cartons des professionnels en régie. Cette collecte a lieu toutes les semaines pendant deux jours (mercredi et jeudi) et nécessite deux agents.

Dans le cadre du contexte budgétaire actuel, et notamment la recherche d'économie financière du service déchets, la commission environnement propose la cessation de la collecte des cartons en porte à porte chez les professionnels à partir du 17 avril 2015. En effet, jusqu'à présent, le coût de collecte de ce service assuré par la Communauté de Communes n'était pas répercuté sur les redevances d'enlèvement des déchets adressés aux 250 professionnels en bénéficiant. L'économie envisagée est de 60 000 euros sur une année pleine et donc de 40 000 euros pour 2015.

Par ailleurs, cette collecte n'est pas obligatoire dans le cadre des compétences de la collectivité, chargée de par la loi d'assurer la collecte et le traitement des « déchets ménagers et assimilés ». Des entreprises privées (dont certaines du territoire) sont en mesure de réaliser ce service. Les professionnels pourront donc faire appel à un prestataire privé, ou déposer leurs cartons dans l'une des déchèteries du territoire de la Communauté de Communes.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, (33 voix pour, 1 abstention) :

- **APPROUVE** la cessation de la collecte des cartons effectuée chez les professionnels à partir du 17 avril 2015,
- **MODIFIE** en conséquence le règlement d'utilisation du service de collecte des déchets ménagers et assimilés tel qu'il est annexé.

